CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.874
23 mai 2001

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 23 mai 2001, à 10 h 20

Président: M. Hu Xiaodi (Chine)

GE.01-62188 (F)

Le PRÉSIDENT (*traduit du chinois*): Je déclare ouverte la 874e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord, en notre nom à tous, de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, S. E. M. Luvsangin Erdenechuluun, qui prendra la parole devant la Conférence. Sa présence aujourd'hui parmi nous démontre à quel point le Gouvernement mongol est attaché à nos efforts communs et l'importance que le Gouvernement de ce pays en général et son Ministre des affaires étrangères en particulier accordent à la Conférence du désarmement.

J'ai également l'immense privilège de souhaiter une cordiale bienvenue à l'Ambassadeur Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, qui assiste aujourd'hui à notre séance plénière. Je suis certain de pouvoir parler au nom de la Conférence en lui disant à quel point nous apprécions le vif intérêt qu'il porte aux travaux de l'unique instance multilatérale chargée de négocier des questions de désarmement dont dispose la communauté internationale.

J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, S. E. M. Luvsangin Erdenechuluun, à prendre la parole.

M. ERDENECHULUUN (Mongolie) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur, un privilège et, pour tout dire, un plaisir que de me trouver aujourd'hui parmi mes collègues spécialisés dans le désarmement et de vous faire part de la conception et des points de vue de la Mongolie concernant certaines des questions clefs se rapportant à la sécurité internationale, à la limitation des armements et au désarmement.

Je suis heureux de faire une déclaration en séance plénière à un moment où la Conférence du désarmement est présidée par un éminent représentant de la République populaire de Chine, pays ami avec lequel la Mongolie entretient des rapports étroits de bon voisinage.

Permettez-moi également de profiter de cette occasion pour saluer chaleureusement un collègue et ami, M. Vladimir Petrovsky, et de dire à quel point j'apprécie la qualité du travail qu'il accomplit en tant que Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Je suis également très heureux de voir aujourd'hui ici présent le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala.

Cette année est une année particulière pour le peuple mongol, car elle marque à la fois le quatre-vingtième anniversaire de la révolution populaire et le quarantième anniversaire de l'adhésion de la Mongolie à l'Organisation des Nations Unies. Si je mentionne ces deux événements, c'est non seulement à cause de leur importance historique pour mon peuple, mais aussi parce qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique étrangère de mon pays. Une des priorités de la Mongolie a toujours été le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du processus de désarmement, dans le but d'atteindre l'objectif ultime d'un désarmement général et complet.

Mais à l'aube d'un nouveau siècle, d'un nouveau millénaire, le monde a-t-il progressé vers cet objectif collectif? La communauté internationale est-elle parvenue à faire du processus de désarmement mondial un processus durable? Le monde est-il plus sûr aujourd'hui qu'avant?

(M. Erdenechuluun, Mongolie)

Je crains qu'il n'y ait aucune réponse simple à ces questions. Lorsque nous passons en revue les progrès réalisés dans le domaine de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération, notre réaction ne peut, au mieux, être que mitigée. Si les choses ont légèrement progressé dans certains domaines, elles n'ont quasiment pas évolué dans d'autres.

Le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 comprend un certain nombre de conclusions et recommandations concernant le désarmement nucléaire. Pour la première fois, les États dotés d'armes nucléaires ont pris «l'engagement sans équivoque [de] parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et par là même au désarmement nucléaire que tous les États parties se sont engagés à réaliser en vertu de l'article VI». La Conférence a également reconnu la nécessité de créer, au sein de la Conférence du désarmement, un organe subsidiaire approprié chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire. Elle a appelé à la création immédiate d'un tel organe. Elle a en outre appelé les États dotés d'armes nucléaires à poursuivre leurs efforts pour réduire unilatéralement leurs arsenaux nucléaires et pour opérer une nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques sur la base d'initiatives unilatérales et dans le cadre du processus de désarmement nucléaire. Un appel a été lancé pour que tous les États dotés d'armes nucléaires s'engagent dès lors qu'il y aura lieu dans un processus débouchant sur l'élimination totale de leurs armes nucléaires. Il s'agit là d'une déclaration d'intention importante qui, si elle se traduit dans la réalité, ouvrira la voie à des mesures concrètes de désarmement nucléaire.

En ce qui concerne les réductions des armes stratégiques, la Mongolie souligne l'importance d'une entrée en vigueur aussi rapide que possible du TICE et du traité START II. Nous espérons également que de nouvelles mesures concrètes seront prises dans le but d'opérer de nouvelles réductions importantes des arsenaux nucléaires, dans le cadre du processus START III et d'autres cadres multilatéraux de négociation réunissant l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires.

Eu égard au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Mongolie attend beaucoup de la conférence qui doit se tenir dans le courant de l'automne prochain à New York et dont l'objectif sera de faciliter l'entrée en vigueur de cet instrument. La nécessité d'une entrée en vigueur aussi rapide que possible du TICE apparaît aujourd'hui plus impérieuse que jamais, au vu des initiatives actuelles qui font peser un grave danger sur le régime de non-prolifération nucléaire.

La crédibilité du TICE et des autres instruments internationaux qui interdisent les armes de destruction massive repose dans une large mesure sur l'efficacité du régime de vérification de chacun de ces instruments. Nous nous félicitons des efforts faits pour garantir la fiabilité des systèmes de contrôle et de surveillance existants dans le cadre du TICE et de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que des mesures prises pour améliorer le mécanisme de vérification de la Convention sur les armes bactériologiques.

La place de plus en plus large faite depuis quelque temps à l'arme nucléaire dans les différentes doctrines militaires constitue un phénomène de plus en plus préoccupant. Il n'y a donc rien de plus naturel à ce que des pays comme la Mongolie soient favorables à l'adoption de mesures telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires, l'enlèvement des ogives nucléaires de leurs vecteurs, où un engagement concerté par lequel l'ensemble des puissances

(M. Erdenechuluun, Mongolie)

nucléaires renonceraient à utiliser les premières l'arme nucléaire. Il s'agit là de mesures de sécurité essentielles qui permettraient de limiter les risques d'une utilisation illicite ou accidentelle des armes nucléaires. En outre, des dispositions doivent être prises pour faire en sorte que les États non dotés d'armes nucléaires (parties au TNP) bénéficient de garanties négatives de sécurité, comme cela est désormais généralement le cas avec la signature par les États dotés d'armes nucléaires de protocoles annexés aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Dans ce contexte, la Mongolie s'est félicitée de la proposition avancée par le Secrétaire général de réunir une grande conférence internationale ayant pour but de recenser les moyens d'éliminer les dangers liés au nucléaire. Nous espérons que la communauté internationale examinera avec le plus grand sérieux cette proposition, qui a été formulée à point nommé, et qu'elle pourra ainsi déterminer au mieux les attributions et les dates de cette future conférence.

Ma délégation est également convaincue que la Conférence du désarmement doit absolument entamer d'intenses négociations dans le but de conclure le plus rapidement possible un traité universel et vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles. D'ici là, nous souhaiterions que les États dotés d'armes nucléaires instaurent un moratoire sur la production de matières fissiles de qualité militaire et favorisent un renforcement de la transparence en communiquant des renseignements concernant leurs stocks actuels. Plus encore, nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies de constituer un registre répertoriant tous les stocks de matières fissiles de qualité militaire. Une telle mesure faciliterait l'établissement d'un important équilibre avec le Registre des armes classiques des Nations Unies.

La Mongolie souligne l'impérieuse nécessité de préserver l'esprit du Traité ABM, une des pièces maîtresses de la stabilité stratégique, dont la pertinence n'a pas diminué avec les années. Considérant que le fait de porter atteinte à ce traité risquerait de déclencher une course effrénée aux armements nucléaires, la Mongolie s'est félicitée de la décision prise l'année dernière par les États-Unis de différer le déploiement d'un système national de défense antimissile. Selon nous, l'application des récentes propositions américaines d'établissement d'une nouvelle politique de défense portant notamment sur la création d'un bouclier antimissile aurait inévitablement des conséquences sur la sécurité et la stabilité stratégique du monde. Tout en se félicitant de la volonté affichée par l'Administration des États-Unis de tenir des consultations avec d'autres pays concernant leur projet de système national de défense antimissile, la Mongolie reste persuadée que lors de ces consultations, il faudra prendre pleinement en compte les répercussions de ces projets sur la sécurité en général, les préoccupations croissantes des États concernant les dangers liés à la militarisation de l'espace et la nécessité de préserver la stabilité stratégique du monde.

La Mongolie partage les préoccupations légitimes suscitées au sein de la communauté internationale par la prolifération des armes légères ou de petit calibre, qui sont aussi les armes les plus meurtrières dans toutes les zones de conflit. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue pour l'été prochain, débouchera sur des mesures concrètes permettant de mieux maîtriser ces armes, freiner leur prolifération et détruire les stocks superflus.

(M. Erdenechuluun, Mongolie)

Alors que largement plus de 10 ans se sont écoulés depuis la fin de la guerre froide, le monde assiste à une recrudescence des dépenses consacrées à la défense, ainsi qu'à un essor prodigieux des exportations d'armes. Ce sont là deux signes troublants d'une évolution des doctrines et des priorités militaires. Selon nous, cette situation fait ressortir de plus en plus clairement l'urgence d'un accord sur les objectifs, l'ordre du jour et la date d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À l'occasion d'une telle session, l'Assemblée générale pourrait évaluer les succès et les échecs enregistrés ces dernières années dans le contexte des efforts de désarmement à l'échelle mondiale et définir, pour les premières années du siècle, une nouvelle stratégie ayant pour objectif de réduire, puis éliminer totalement, les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, mais aussi certaines catégories d'armes classiques.

La Mongolie est très favorable à la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et à la création de nouvelles zones de ce type, estimant que ces zones constituent un facteur important de non-prolifération et qu'elles ont un effet bénéfique sur la sécurité et la stabilité régionales. Nous sommes convaincus que les principes et directives concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires, adoptés en 1999 par la Commission du désarmement de l'ONU, joueront un rôle important en la matière.

En 1992, la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires, mesure qui a été largement appuyée par la communauté internationale. Depuis cette époque, nous avons fait du chemin. Ainsi, au mois de février 2000, le Parlement mongol a donné suite à cette déclaration en adoptant un texte législatif sur le statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires. Ce texte a officialisé le nouveau statut de la Mongolie au niveau national. À ses cinquante-troisième et cinquante-cinquième sessions, l'Assemblée générale a adopté des résolutions sur la sécurité internationale de la Mongolie et sur son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Lors de la dernière session de l'Assemblée générale, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont fait une déclaration commune dans laquelle ils ont accordé des garanties de sécurité à la Mongolie en raison de son nouveau statut d'État exempt d'armes nucléaires. C'est pour nous une étape importante vers l'officialisation de ce statut au niveau international. Dans ce contexte, nous sommes convaincus qu'il est indispensable d'engager, dans le cadre de la Conférence du désarmement, des négociations sur des garanties négatives de sécurité obligatoires au bénéfice des États non dotés d'armes nucléaires.

Enfin, dernier point, et non des moindres, je tiens à souligner le rôle essentiel joué au fil des années par la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale compétente pour négocier sur les questions de désarmement, dans la conclusion d'un ensemble de traités multilatéraux de limitation des armements et de désarmement. Il est absolument nécessaire aujourd'hui de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs années. Nous devons pour cela faire preuve d'une volonté politique suffisante et intensifier et conjuguer nos efforts pour redynamiser le travail de cette instance unique. À cet égard, la Mongolie considère que la proposition que l'Ambassadeur Amorim a faite et dont le texte est publié sous la cote CD/1624 constitue une base solide en vue de la poursuite des consultations. Nous apprécions, Monsieur le Président, tous les efforts que vous faites dans ce sens et vous souhaitons un plein succès dans cette entreprise.

(M. Erdenechuluun, Mongolie)

La Mongolie demeure attachée à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'à la réalisation de l'objectif commun d'un désarmement général et complet grâce aux efforts concertés de toutes les nations.

Le PRÉSIDENT (*traduit du chinois*): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie de sa déclaration importante et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

Il semble que ce ne soit pas le cas. Alors que mon mandat est sur le point de s'achever, j'aimerais faire une dernière déclaration en tant que Président.

Nombreux sont ceux qui, au sein de la Conférence, estiment que la situation internationale dans son ensemble, plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité, est défavorable à la Conférence du désarmement. En réalité, la principale question qui vient à l'esprit est celle de savoir si le Traité ABM doit, comme affirmé dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, être préservé et renforcé en tant que pierre angulaire de la stabilité stratégique, ou si nous devons, au contraire, dépasser les contraintes dictées par ce traité vieux de 30 ans.

La réponse à cette question aura de profondes répercussions sur la sécurité internationale et la stabilité stratégique. Dans une très large mesure, elle aura aussi des conséquences pour la Conférence du désarmement, car en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur les questions de maîtrise des armements et de désarmement à l'échelle mondiale, elle ressentira inévitablement les effets liés aux divers aspects de la stabilité stratégique internationale et de la sécurité de tous les pays.

Au cours des quatre semaines de ma présidence, de même qu'entre les première et deuxième parties de la session, j'ai eu des consultations avec des collègues de 40 délégations différentes. À ce jour, aucune délégation n'a demandé à la présidence de solliciter des observations de la part de qui que ce soit concernant une proposition spécifique. Dans le même temps, toutes les délégations ont fait part de leur vive préoccupation devant l'incapacité de la Conférence de faire le moindre progrès, et ont exprimé l'espoir de pouvoir parvenir dans les plus brefs délais à un consensus sur un programme de travail.

À cet égard, comme la semaine dernière, je n'ai aujourd'hui aucune avancée à vous annoncer. La seule chose que je puisse faire, c'est vous rendre compte des points suivants:

Premièrement, la formule proposée par l'Ambassadeur Amorim reste une base sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour poursuivre et intensifier les consultations qui doivent nous permettre de parvenir à un accord sur un programme de travail. Nous en sommes tous d'accord. À ce jour, je n'ai entendu personne dire que nous devrions abandonner cette conception. Il semble que ce soit le seul élément positif dans la période difficile que nous traversons actuellement.

Deuxièmement, pour ce qui est de notre «programme de travail», nous demeurons incapables de parvenir à un consensus. Les divergences de vues qui nous en empêchent peuvent se résumer de différentes façons. Pour ma part, je décrirais la situation comme suit: selon un courant de pensée, il faut ouvrir des négociations sur un traité concernant l'arrêt de la production

(Le Président)

de matières fissiles, ce qui n'empêche pas d'examiner simultanément les questions se rapportant au désarmement nucléaire ou à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Une autre école estime que tout en négociant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles il faut aussi tenir des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ou, du moins, indiquer que ces négociations constituent notre objectif. Dans le même temps, il est proposé d'apporter quelques modifications au mandat de négociation sur le désarmement nucléaire tel qu'il est formulé dans la proposition Amorim.

Mon impression reste que la plupart des délégations accepteraient sans difficulté l'une ou l'autre des deux démarches. Ceci dit, les divergences de vues dont je viens de parler restent profondes. Elles découlent de l'évolution de la situation générale en matière de sécurité et de stabilité stratégique et sont à l'origine de notre incapacité persistante de parvenir à un consensus sur un programme de travail.

Troisièmement, les mesures dites «complémentaires» sont encore à l'étude. D'une façon générale, compte tenu de certains aspects du programme de travail ou, plus précisément, en raison du blocage persistant sur les trois grandes questions, les délégations se montrent de plus en plus intéressées par la possibilité d'adopter des mesures complémentaires pendant cette période d'«attente». Nous ne disposons encore actuellement d'aucun projet de «mesures complémentaires» susceptibles de réunir un consensus, mais rien ne nous permet d'affirmer que nous ne sommes pas en mesure de parvenir à un consensus sur d'éventuelles mesures complémentaires ou que nous en sommes encore loin.

Chers collègues, compte tenu de ce que je viens de dire, permettez-moi de faire à mon successeur à la présidence, l'Ambassadeur Reyes, la proposition suivante:

– Premièrement, préserver l'accord général sur le fait que la Conférence doit s'appuyer sur le document CD/1624 pour intensifier encore les consultations;

– Deuxièmement, sur la base de cet accord général, continuer de rechercher des moyens de parvenir à un consensus sur l'ensemble du programme de travail, y compris les trois questions principales. Toute proposition en la matière doit être étudiée attentivement;

– Troisièmement, dans le même temps, compte tenu des difficultés que nous connaissons actuellement, exploiter l'idée de la «période d'attente» pour continuer à explorer la possibilité d'adopter plus rapidement d'éventuelles «mesures complémentaires».

J'espère que nous pourrons tous travailler ensemble dans cette direction.

Enfin, permettez-moi d'adresser mes remerciements les plus sincères à toutes les délégations et à tous mes collègues pour leur coopération et leur concours. Pendant mon mandat, le Secrétaire général de la Conférence, S. E. M. Vladimir Petrovsky, le Secrétaire général adjoint, S. E. M. Román-Morey, tous les collègues du secrétariat et l'ensemble du personnel de la Conférence m'ont apporté toute leur aide et tout leur appui, et je tiens à adresser à chacun mes remerciements les plus sincères.

(Le Président)

À ce stade, il ne me reste plus qu'à souhaiter toute la réussite possible à mon successeur à la présidence, l'Ambassadeur Camilo Reyes Rodrigues, de la Colombie, et à l'assurer de mon désir de coopérer avec lui dans l'exercice de ses fonctions.

Chers collègues, ainsi prennent fin nos travaux d'aujourd'hui. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 31 mai, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 45.